



Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances  
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 06/07/2020

Affaire suivie par :  
Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36  
Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09  
Courriel : [driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France  
PJ : Bulletin du 22 juin au 05 juillet 2020

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

- *la situation d'alerte* : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- *la situation d'alerte renforcée* : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- *la situation de crise* : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

*Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.*

*Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.*

*Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.*

*La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.*

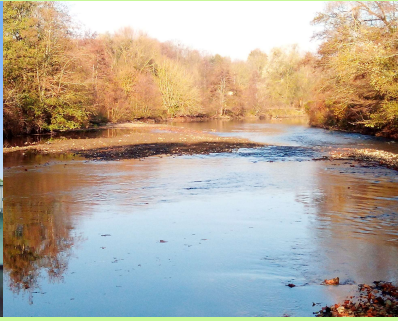
*Liens utiles :*

*L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>*

*Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>*

*Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>*

*Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>*



# Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 22 juin au 05 juillet 2020

N°3

édité le 06/07/2020

## Synthèse

La quinzaine qui vient de s'écouler a été plutôt sèche avec même un petit pic de chaleur la première semaine. Quelques orages isolés se sont déclenchés mais rien de significatif, n'arrangeant pas la sécheresse des sols sur le bassin. Les débits sont donc globalement toujours à la baisse, notamment sur les petites rivières, et cette tendance persistera car les 10 prochains jours devraient être secs.

## Grandes rivières

Les débits des grandes rivières sont toujours en légère baisse et se rapprochent doucement de leurs seuils de vigilance.

Sur 7 stations, on compte :

- 0 station en vigilance.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

## Petites rivières

Les débits des petites rivières continuent de baisser. Quatre nouvelles stations passent en vigilance depuis le dernier bulletin et une passe en alerte. C'est le cas de la station de Férolles-Ailly [La Jonchère] sur le Réveillon. Plusieurs autres stations s'approchent doucement des seuils de vigilance. Cette tendance devrait s'accroître car les prévisions météorologiques sont plutôt estivales et sèches pour les prochains jours.

Sur 21 stations réglementaires, on compte :

- 4 stations en vigilance : Pommeuse sur le Grand Morin, Montmirail sur le Petit Morin, Saint-Cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 1 station en alerte : Férolles-Ailly [La Jonchère] sur le Réveillon.
- 0 station en alerte renforcée.
- 1 station en crise : Viarmes [Moulin de Bertinval] sur l'Ysieux.

## Situation des nappes

Les indicateurs piézométriques sont tous en situation normale.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 0 piézomètre en vigilance.
- 0 piézomètre en alerte.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

## Bilan synthétique de la quinzaine

### Météo



Chaud et Sec

### Débits



Baisse

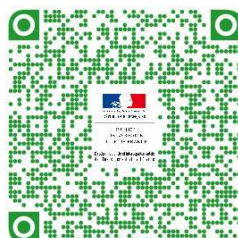
### Nappes



Vidange

Prochain bulletin d'étiage le 21 juillet 2020

Flashcode du bulletin



## SOMMAIRE

Situation des rivières .....	p.3
Carte de suivi de l'étiage .....	p.3
Débits des rivières .....	p.4
Evolution des débits journaliers .....	p.5
Situation des nappes .....	p.7
Etat des piézomètres.....	p.7
Carte de suivi de l'état piézométrique .....	p.7
Evolution des piézomètres .....	p.8

# Situation des rivières

## Carte de suivi de l'étiage Situation du 06/07/2020



### Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie

# Débit des rivières

## Tableau des débits

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 22/06	Situation 06/07	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
<b>Grandes rivières :</b>									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	<b>34</b> le 03/07/2020			
Oise	Creil	32	25	20	17	<b>43</b> le 05/07/2020			
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	<b>72</b> le 05/07/2020			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	<b>76</b> le 30/06/2020			
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	<b>107</b> le 05/07/2020			
Seine	Vernon	170	131	113	100	<b>179</b> le 26/06/2020			
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	<b>28</b> le 05/07/2020			
<b>Petites rivières :</b>									
Avre	Acon (*)	1.20	1.00	0.76	0.65	<b>QJ manquants</b>			
Essonne	Boulancourt (**)	0.32	0.32	0.20	0.20	<b>0.85</b> le 05/07/2020			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	<b>6.3</b> le 01/07/2020			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	<b>2.4</b> le 05/07/2020		Vigilance	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	<b>9.2</b> le 05/07/2020			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	<b>0.42</b> le 05/07/2020			
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	<b>0.68</b> le 30/06/2020			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	<b>1.20</b> le 05/07/2020			
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	<b>1.9</b> le 01/07/2020			
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	<b>0.31</b> le 05/07/2020			
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	<b>0.53</b> le 05/07/2020		Vigilance	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	<b>0.24</b> le 01/07/2020		Vigilance	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	<b>0.017</b> le 05/07/2020	Vigilance	Alerte	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	<b>0.017</b> le 05/07/2020			
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	<b>0.36</b> le 30/06/2020			
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	<b>0.42</b> le 26/06/2020			
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.00	3.00	2.40	2.00	<b>3.32</b> le 05/07/2020		Vigilance	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	<b>2.00</b> le 30/06/2020			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	<b>0.196</b> le 05/07/2020			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	<b>0.040</b> le 26/06/2020	Crise	Crise	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	<b>0.66</b> le 30/06/2020			
<b>Stations non réglementaires (***) :</b>									
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0.16	0.13	0.12	0.11	<b>0.13</b> le 05/07/2020		Alerte	
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	<b>1.20</b> le 05/07/2020			

- (\*) station gérée par la DREAL Normandie  
 (\*\*) station gérée par la DREAL Centre  
 (\*\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

- V** seuil de vigilance  
**A** seuil d'alerte  
**AR** seuil d'alerte renforcée  
**C** seuil de crise

**Indice de confiance :** Il constitue une aide à la décision quand à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

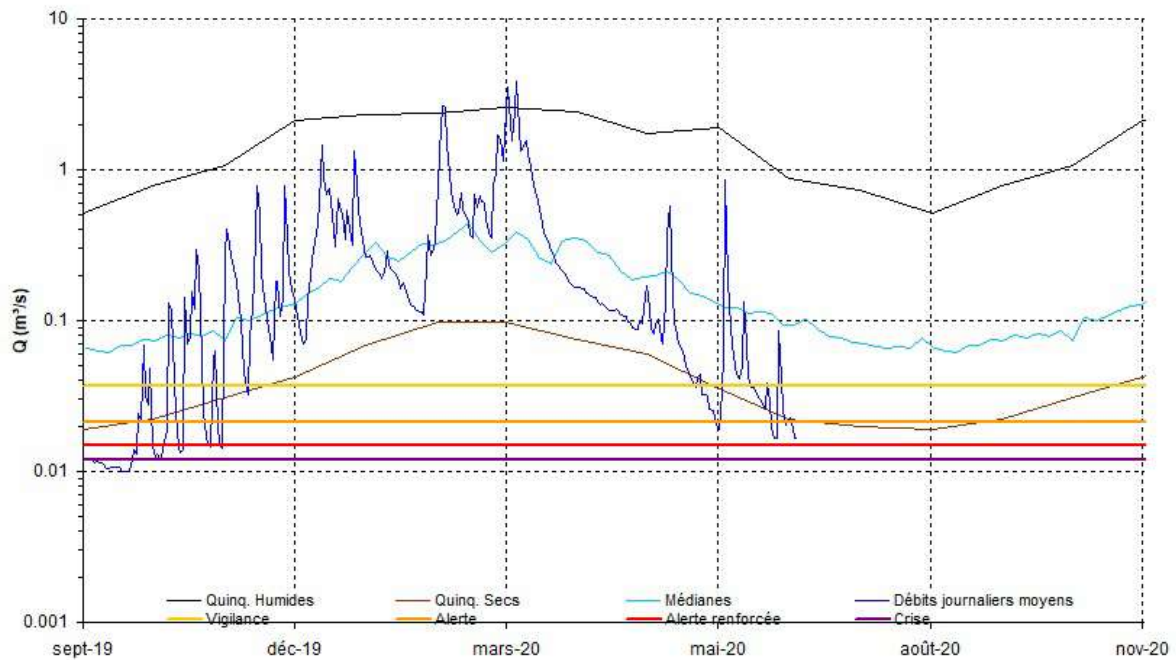
- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrasèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

# Evolution des débits journaliers depuis septembre 2019 pour quelques stations représentatives

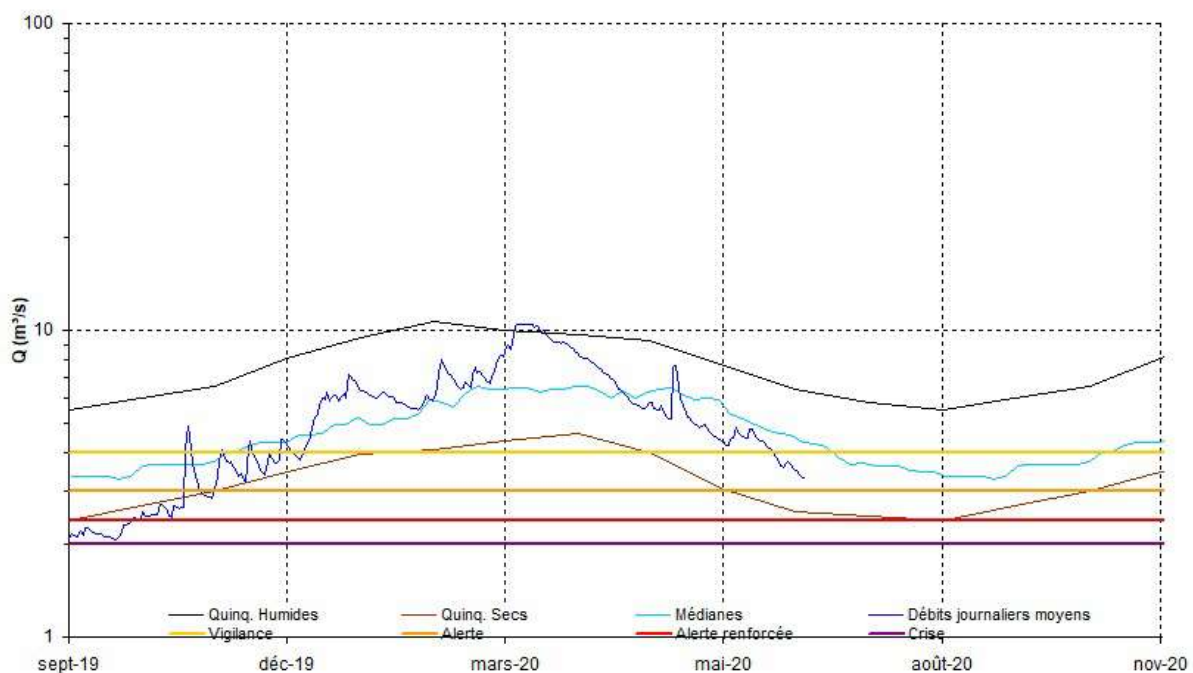
## Le Réveillon à Férolles-Atilly [La Jonchère]

Le Réveillon à Férolles-Atilly [La Jonchère] est toujours à la baisse et passe sous son seuil d'alerte. Cette tendance devrait s'accroître à la vue des prévisions météorologiques plutôt sèches annoncées.



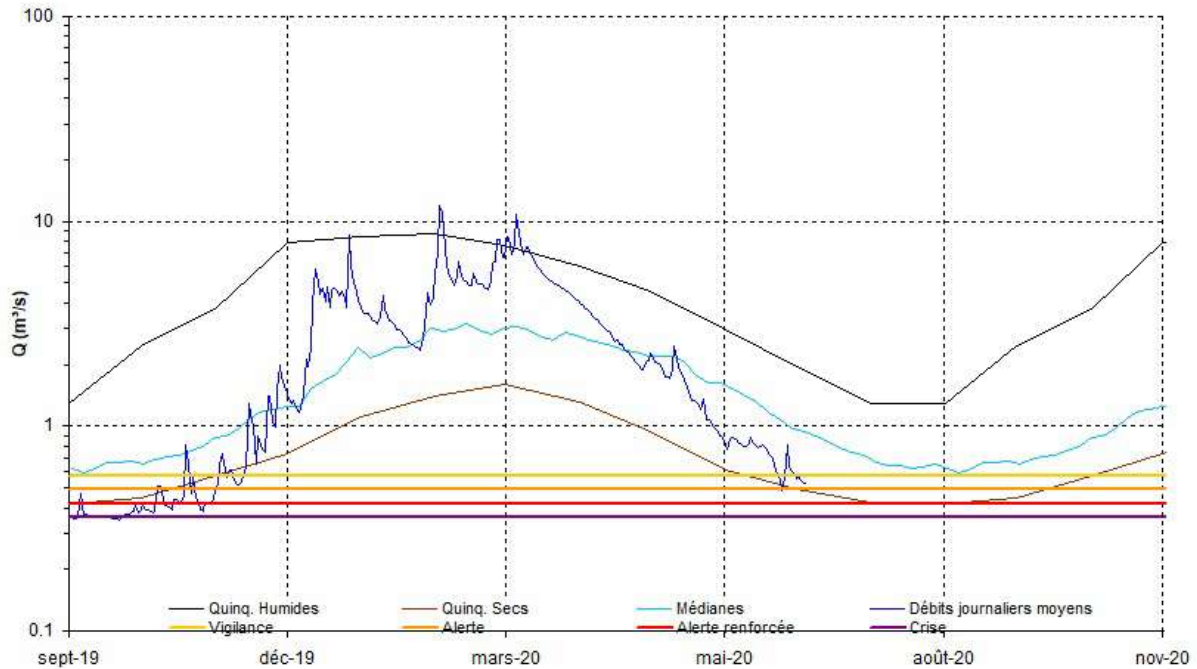
## La Vanne à Pont-sur-Vanne

Les débits de la Vanne à Pont-sur-Vanne continuent de baisser et la station passe en vigilance. La situation devrait s'aggraver sur la prochaine quinzaine avec le temps estival annoncé.



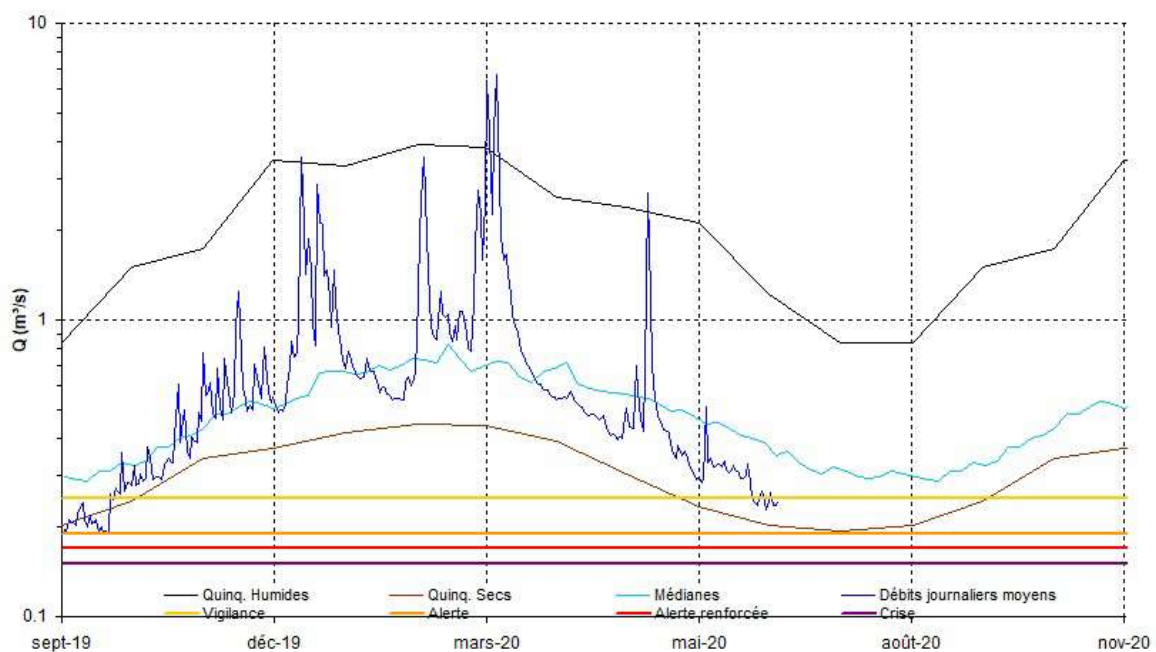
## Le Petit Morin à Montmirail

Le Petit Morin à Montmirail passe en vigilance. En effet, les débits ont bien baissé malgré un léger répit temporaire suite à un orage. Ils devraient continuer de baisser car aucune précipitation significative n'est annoncée dans les prochains jours.



## La Rémarde à Saint-Cyr-sous-Dourdan

Les débits de la Rémarde à Saint-Cyr-sous-Dourdan sont en baisse depuis la mi-mars et passent sous leur seuil de vigilance. Cette tendance devrait se confirmer avec le temps sec annoncé.





# Situation des nappes

## Etat des piézomètres

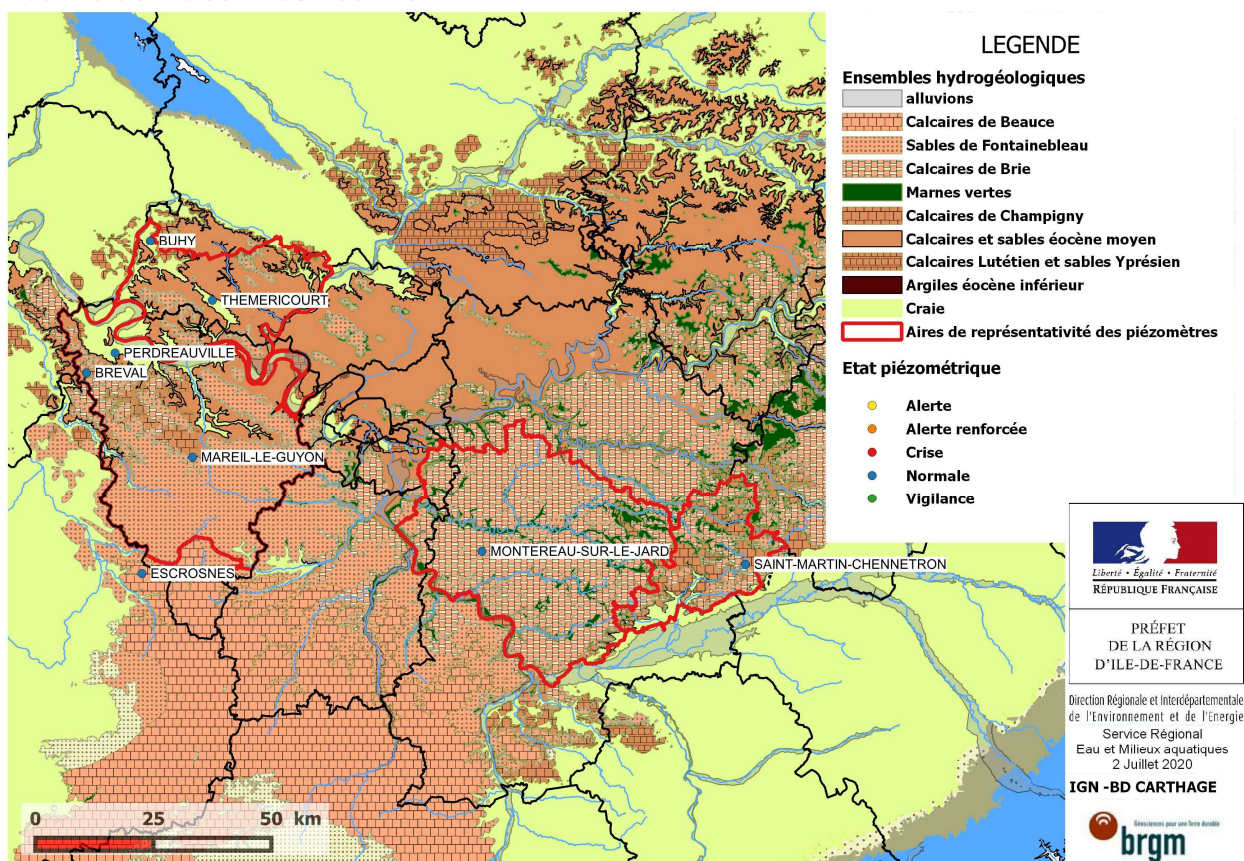
### Tableau des tendances

La vidange des nappes est générale mais globalement modérée.

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE
Montereau-sur-le-Jard (nappe de Champigny en Brie)	NORMALE
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	NORMALE
Saint Martin Chenetron (nappe du Champigny en Brie)	NORMALE
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE

## Carte de suivi de l'état piézométrique

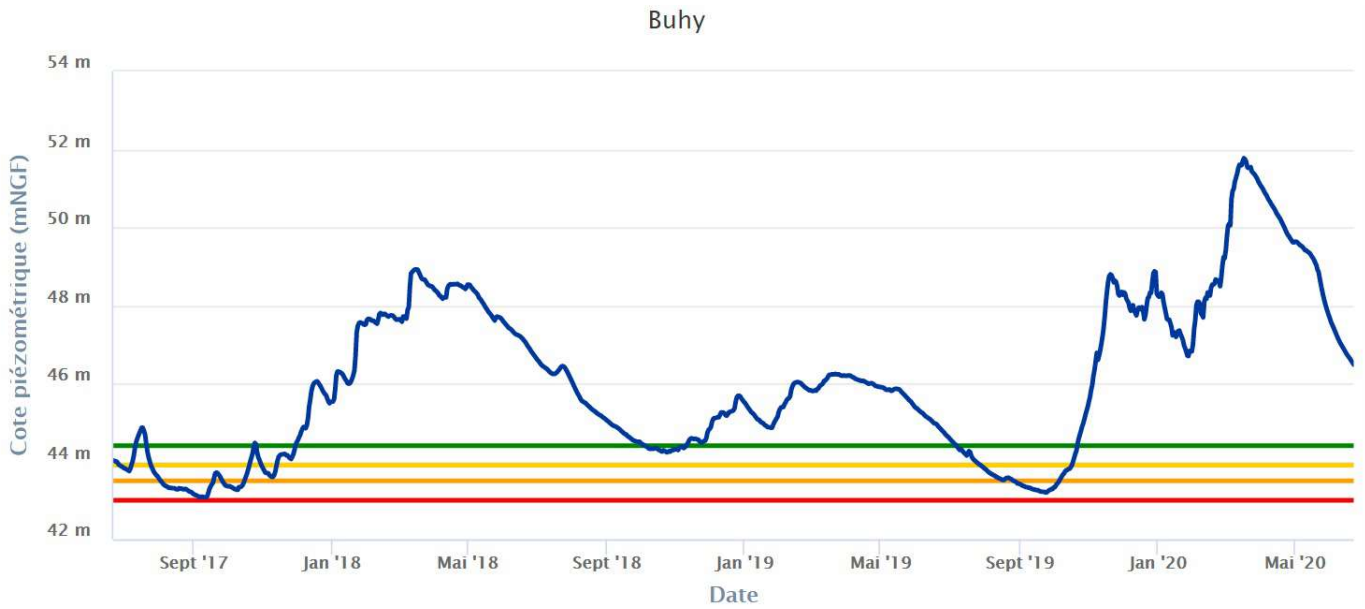
### Carte du bassin concerné



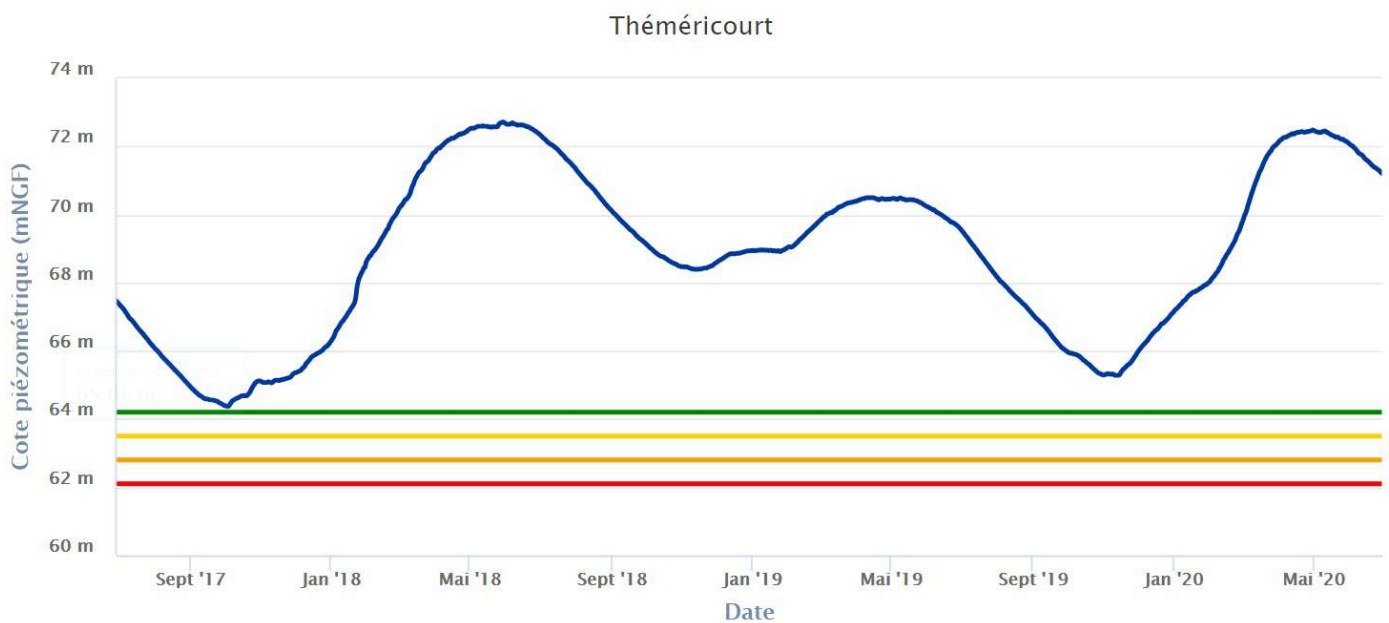
# Etat des piézomètres

## Nappe de la craie du Vexin Français

### Buhy

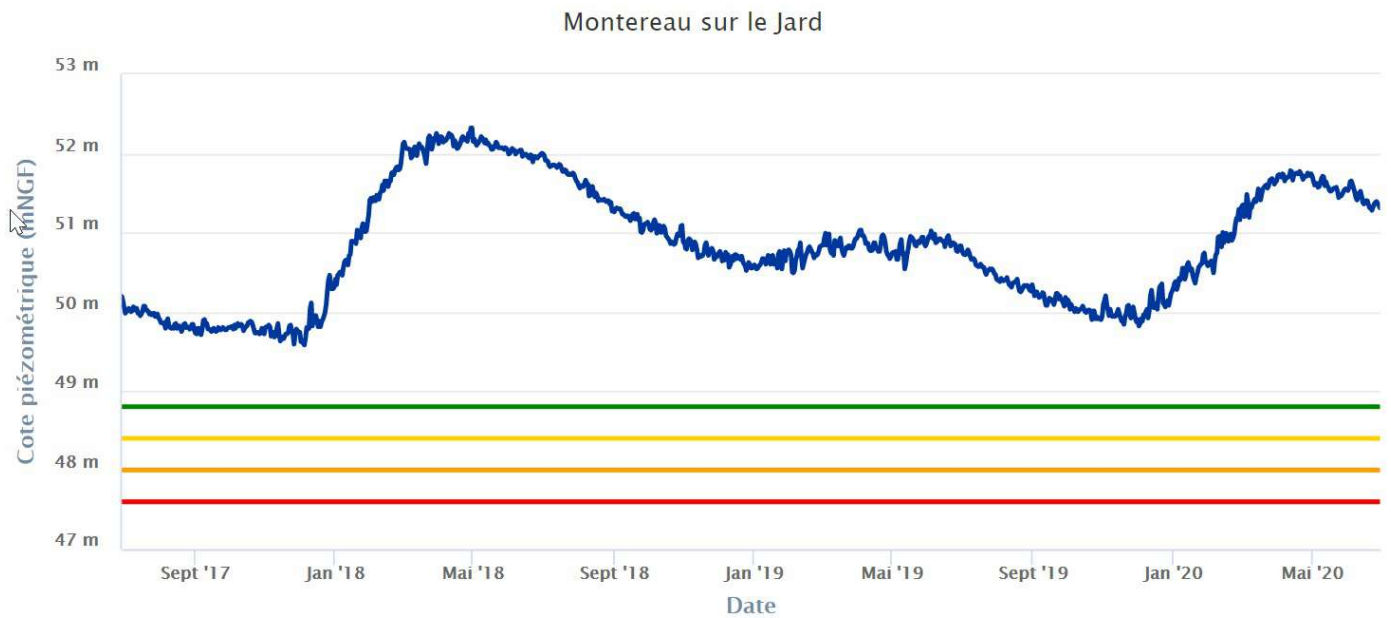


### Théméricourt

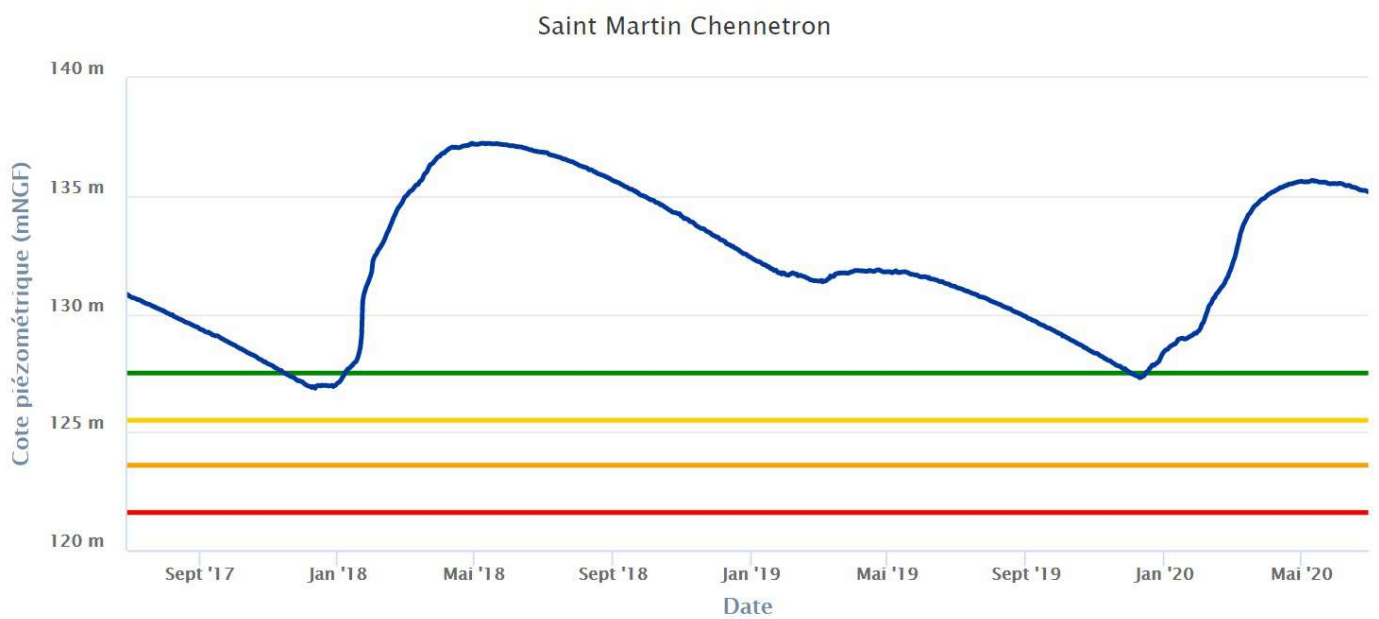


# Nappe du Champigny en Brie

## Montereau-sur-le-Jard

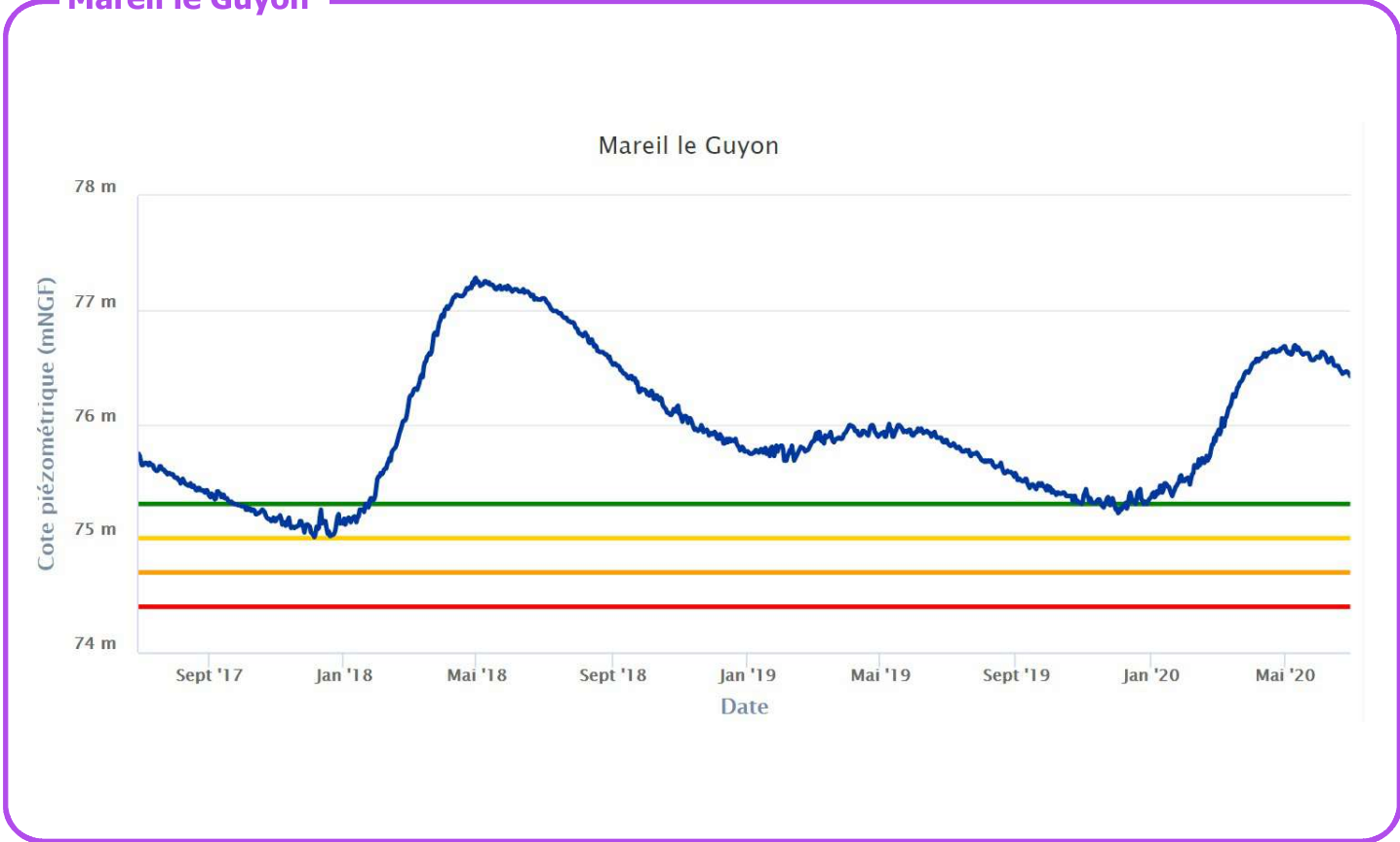


## Saint Martin Chennetron

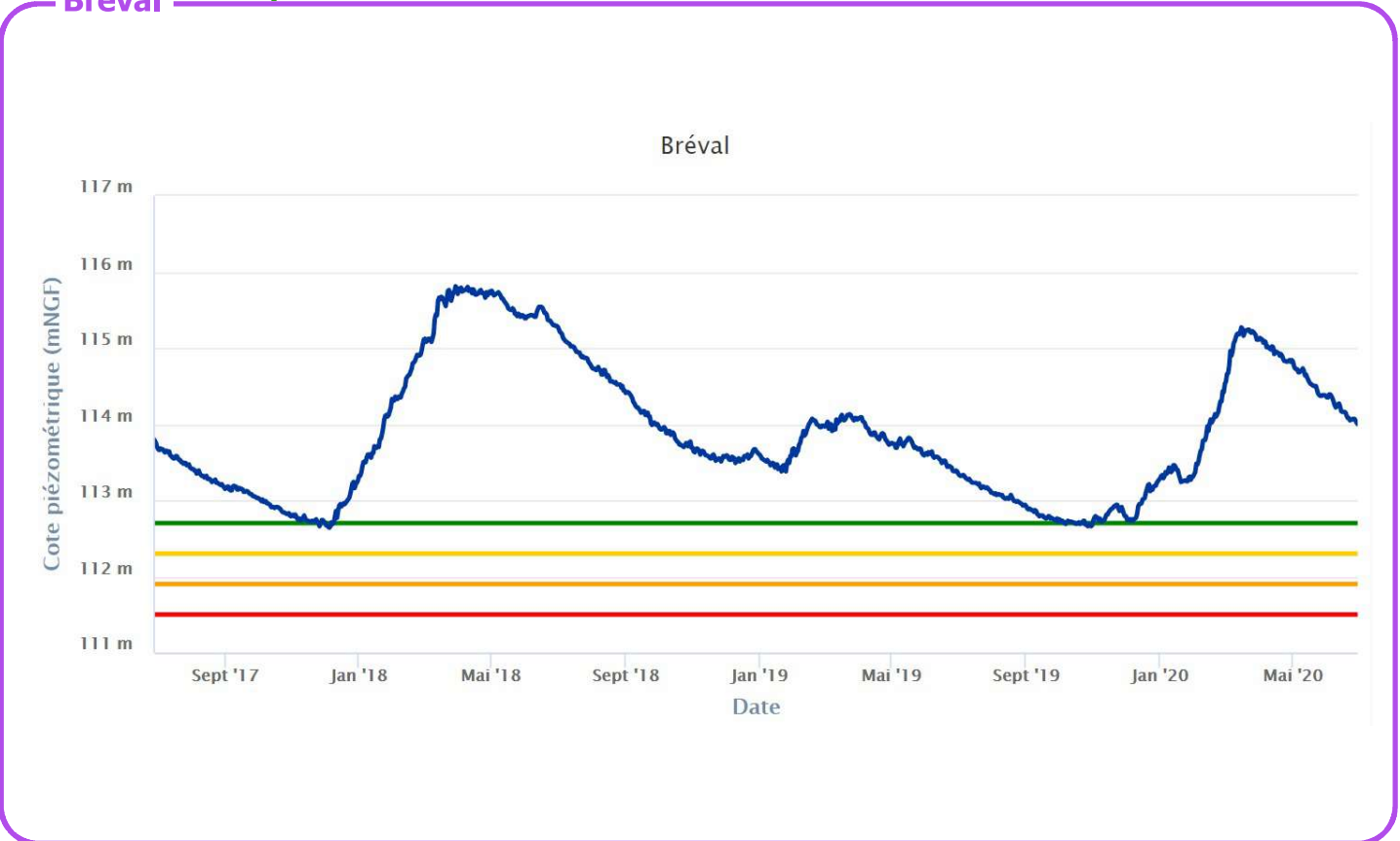


# Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

## Mareil le Guyon

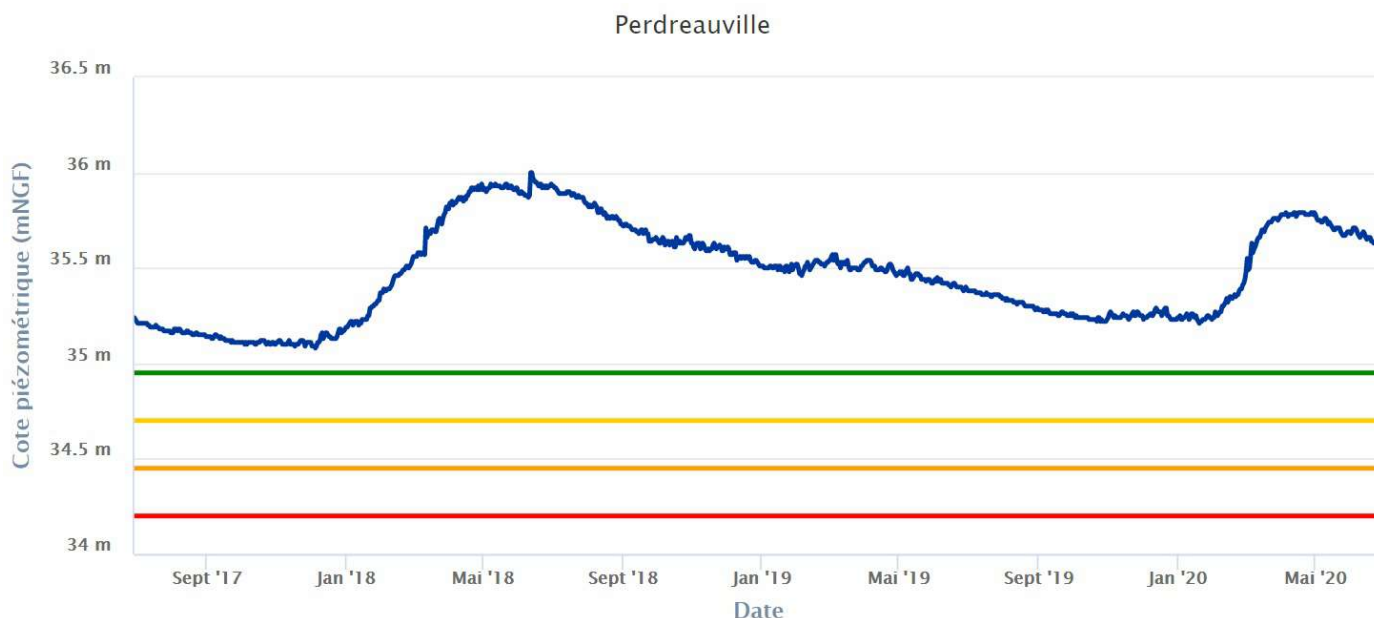


## Bréval



# Nappe de la craie du Mantois

## Perdreauville



### Liens utiles

#### L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

#### L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

#### Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

#### Données nappes en ligne :

<http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

#### Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### Contact

[driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)



Prochain bulletin d'étiage le 21 juillet 2020